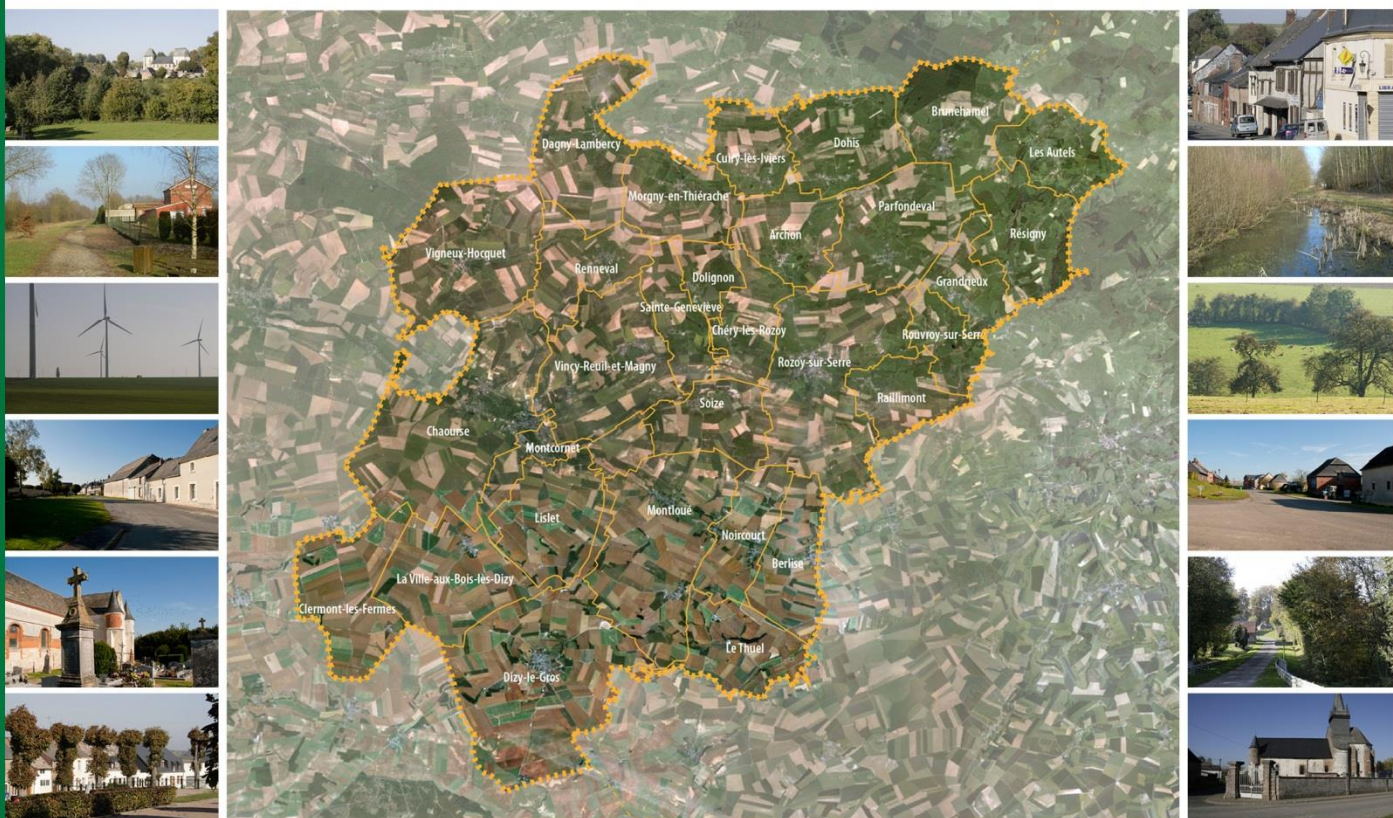




Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache Orientation d'Aménagement et de Programmation Trame verte et bleue, Tourisme, Patrimoine

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Communautaire en date du 11 Janvier 2016 Le Président	Enquête publique Date de début : 2 mai 2016 Date de fin : 4 Juin 2016	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUI du Conseil Communautaire en date du 2 Novembre 2016 Le Président
--	--	--

Sommaire

Introduction.....4

1.1	Qu'est-ce qu'une OAP généraliste ?	4
1.2	Pourquoi une OAP Aménagement relative à la trame verte, au patrimoine et au tourisme ?	4
1.3	La prise en compte des entités paysagères	6
1.4	Orientations concernant la trame verte, le patrimoine et le tourisme	8

ORIENTATION N°1 : Préserver le patrimoine naturel et agricole9

Objectifs	9
A - Mettre en valeur les grandes continuités paysagères et les espaces naturels	9
B - Renforcer la qualité des paysages agricoles	10

ORIENTATION N°2 : Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire.....12

Objectifs	12
A - Préserver la qualité des cœurs de bourgs	12
B - Valoriser le patrimoine bâti	15
C - Mettre en avant les ressources	16

ORIENTATION N°3 : Valoriser l'attractivité touristique18

Objectifs	18
A - Rendre lisible les portes d'entrées du territoire : valorisation touristique, signalétique	18
B - Développer un réseau de sites de tourisme local	20
C - Conforter les itinéraires de découverte et les liaisons douces	22

Introduction

1.1 Qu'est-ce qu'une OAP généraliste ?

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont un outil précieux pour préciser les principes d'aménagement des secteurs à enjeux que l'intercommunalité ou la commune souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Elles vont guider les aménageurs pour mettre en œuvre le projet de territoire porté par le PADD sans que la collectivité se substitue aux porteurs de projet, ni ne maîtrise le foncier.

Cet outil existe depuis la loi solidarité et renouvellement urbains mais il est devenu obligatoire avec la loi portant engagement national en faveur de l'environnement.

Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. En ce qui concerne l'aménagement, elles peuvent définir des actions et opérations nécessaires pour « mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ».

1.2 Pourquoi une OAP Aménagement relative à la trame verte, au patrimoine et au tourisme ?

Selon les termes de l'article L. 123-1-4 du code de l'urbanisme, les orientations d'aménagement et de programmation peuvent « définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine », etc. « Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ».

Le troisième axe du PADD vise à optimiser l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif :

Axe 3 - Organisons notre territoire pour optimiser notre attractivité

Orientation 3.1	Préserver les espaces naturels réservoirs écologiques et les espaces potentiellement intéressants pour réaliser, maintenir et restaurer les continuités écologiques, les ressources notamment l'EAU
-----------------	---

Orientation 3.2	Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire
-----------------	---

Orientation 3.3	Valoriser nos bourgs pour les rendre attractifs
-----------------	---

Orientation 3.4	Faciliter les déplacements alternatifs
-----------------	--

L'orientation d'aménagement de programmation « Paysage, tourisme et patrimoine » propose plusieurs objectifs et principes d'actions visant à **développer le territoire en s'appuyant sur ses potentiels et en valorisant ses patrimoines** :

Orientations	Principes d'actions
ORIENTATION N°1 Préserver le patrimoine naturel et agricole	A - Mettre en valeur les grandes continuités paysagères et les espaces naturels
	B - Renforcer la qualité des paysages agricoles
ORIENTATION N°2 Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire	A - Préserver la qualité des cœurs de bourgs
	B - Valoriser le patrimoine bâti
	C - Mettre en avant les ressources
ORIENTATION N°3 Valoriser l'attractivité touristique	A - Rendre lisible les portes d'entrées du territoire : valorisation touristique, signalétique
	B - Développer un réseau de sites de tourisme local
	C – Conforter les itinéraires de découverte et les liaisons douces

Les patrimoines sont des vecteurs de développement pour un territoire rural. Ainsi, ils concernent aussi bien le développement de l'économie résidentielle et locale (artisans, entreprises), que l'économie touristique, et participent à son attractivité.

Le territoire des Portes de Thiérache est riche de nombreux patrimoines naturels et culturels.

Les objectifs majeurs de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation sont :

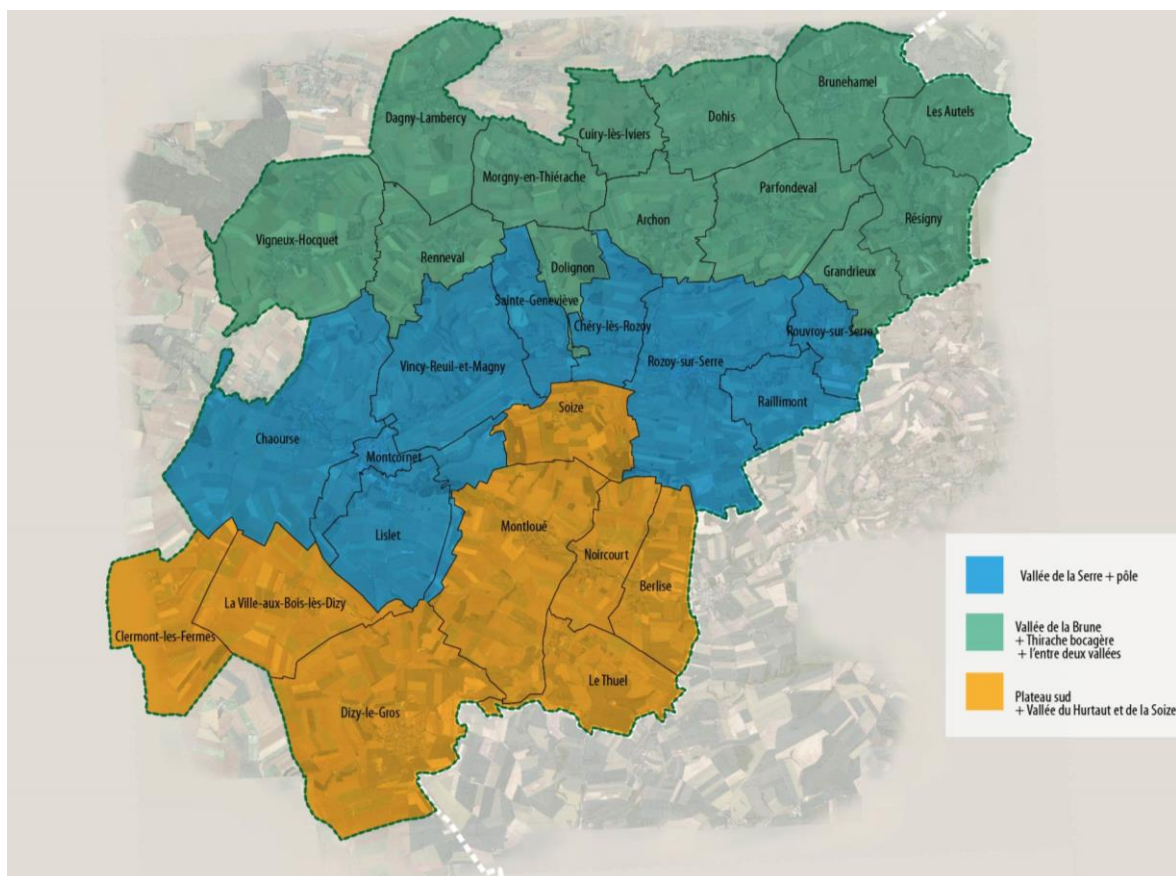
- la mise en réseau de l’ensemble de ces patrimoines au sein d’une trame paysagère structurante à l’échelle du territoire intercommunal,
- leur valorisation, par la préservation mais aussi et surtout par leur expression au travers de l’ensemble des projets structurants de l’intercommunalité (projets d’équipements, d’espaces publics, de valorisation de filières ...).

1.3 La prise en compte des entités paysagères

Plusieurs entités se distinguent dans le fonctionnement territorial de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache. Ces entités correspondent aux grandes entités paysagères du territoire.

Pour les définir, plusieurs facteurs ont été considérés et croisés : le socle physique (relief, nature des sols et sous-sols, hydrologie...), les activités humaines (usages, pratiques), le cadre de vie et les influences des pôles principaux et secondaires extérieurs au territoire qui ont des conséquences sur le fonctionnement urbain du territoire.

Les 3 grandes entités du territoire



On distingue ainsi :

1/La vallée de la Brune, la Thiérache bocagère et l'entre deux vallées

A l'est du secteur, les caractéristiques physiques et l'occupation du sol ont construit un paysage spécifique : le paysage de bocage. Le bocage présente une morphologie spécifique et attractive avec des villages à l'habitat le plus souvent dispersé, dans un espace de cultures et d'élevages, de prairies, maillées par un réseau de chemins et haies... Brunehamel en est le bourg-centre avec des constructions groupées; Il occupe une position de carrefour de plusieurs axes reliant Rozoy-sur-Serre, Aubenton, Vervins....

La vallée de la Brune et les axes routiers secondaires ont guidé l'implantation du tissu villageois.

A l'ouest, le paysage est marqué par une agriculture plus diversifiée (polyculture) et certains villages s'étirent le long des axes comme Vigneux-Hocquet.

Ce secteur du territoire a en commun l'influence des pôles secondaires du nord : Charleville-Mézières, Marle, Vervins, Hirson, il surplombe par ailleurs la vallée de la Serre qui marque fortement le territoire.

2/ La vallée de la Serre et ses pôles

Le paysage et l'implantation des villages sont marqués par la vallée de la Serre : les bourgs et villages sont implantés en chapelet le long de la vallée, séparés les uns des autres par des prairies...

Les deux pôles principaux du territoire, Montcornet et Rozoy-sur-Serre, sont reliés par la RD 946 (ex-voie romaine) ; sur le versant opposé de la Serre, les villages se sont développés de façon dispersée en suivant les routes sinueuses et à partir des fermes. La RD 966, axe nord sud, croise la RD 946 à Montcornet qui a ainsi une position privilégiée de carrefour. Montcornet-Chaourse et Lislet forment une unité urbaine selon l'INSEE (ensemble d'habitations qui abrite au moins 2000 habitants, aucune habitation n'étant séparée de la plus proche de 200 mètres) avec des fonctions complémentaires. Une unité « de fait » résultant du territoire restreint de Montcornet.

3/ le Plateau sud et la vallée du Hurtaut et de la Soize

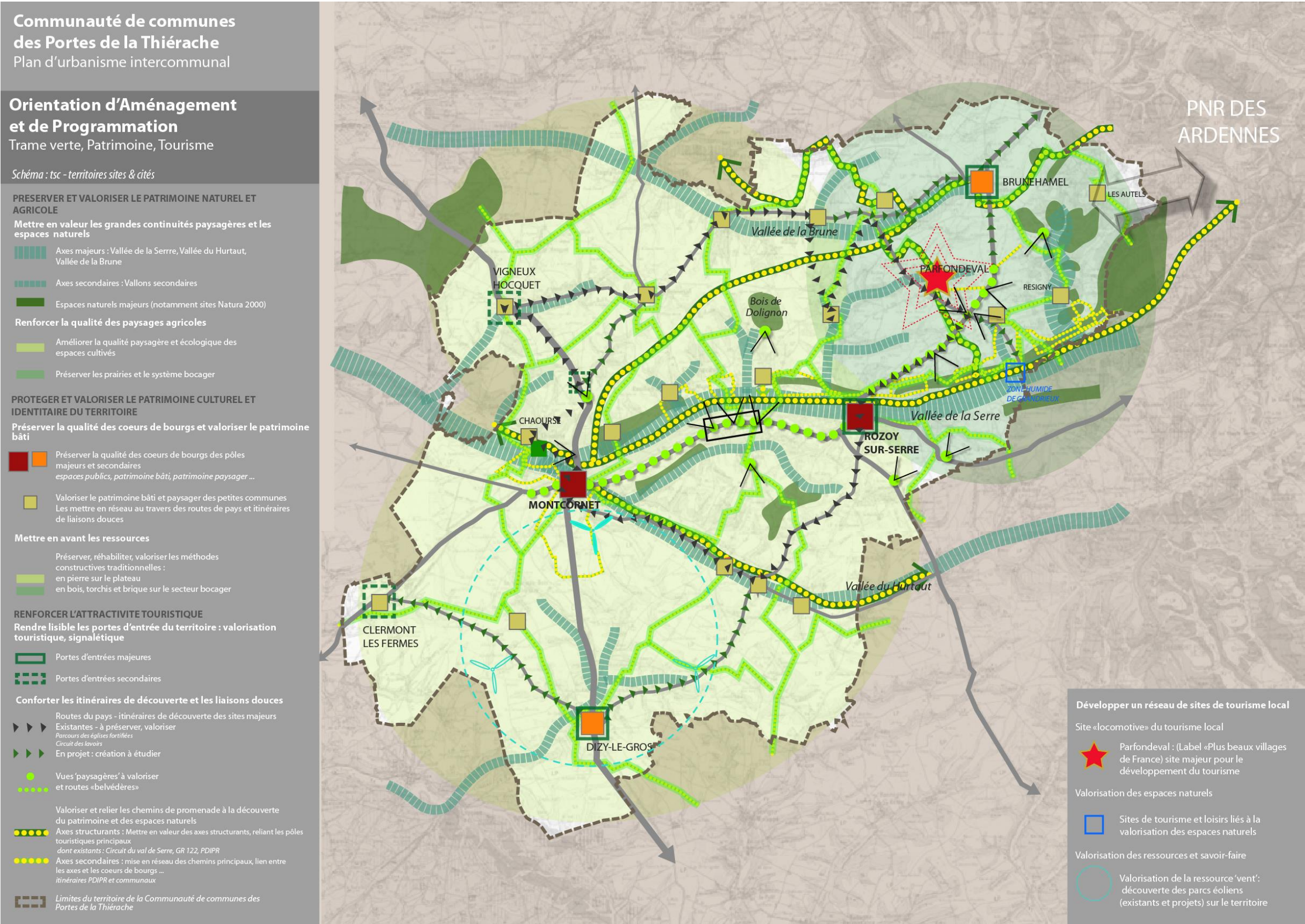
Le plateau sud se caractérise par des villages à morphologie compacte pour ne pas empiéter sur les terres cultivables. La vallée de l'Hurtaut et de la Soize où les villages longent la vallée avec une implantation de part et d'autre du cours d'eau. L'implantation du bâti est irrégulière entrecoupée de surfaces enherbées et prairies.

Dizy-le-Gros est le bourg centre du secteur, il est traversé par la RD966 axe de desserte structurant vers Reims.

Le bourg centre de Dizy-le-Gros influe sur le fonctionnement de ce secteur également tourné vers Reims et les Ardennes.

En lien avec la volonté de conforter l'armature paysagère du territoire, la prise en compte de ces entités a guidé l'analyse territoriale et la déclinaison des objectifs et principes d'actions.

1.4 Orientations concernant la trame verte, le patrimoine et le tourisme



ORIENTATION N°1 : Préserver le patrimoine naturel et agricole

Objectifs

- **Créer une trame verte et bleue solide d'espaces naturels et agricoles, riches et différenciés, intéressant l'ensemble de la collectivité pour la diversité et la qualité des paysages et pour la gestion de certains risques :**
 - Axes majeurs : Vallée de la Serre, Vallée du Hurtaut, Vallée de la Brune
 - Axes secondaires : Vallons secondaires
- **Enrichir les espaces agricoles ouverts du plateau, souvent pauvres : développement de la biodiversité, attractivité récréative pour les habitants et les touristes, prise en compte du ruissellement agricole ...**
- **Préserver le système bocager à l'Est du territoire, et les prairies de fond de vallées qui participent à la richesse écologique du territoire, et à la prise en compte des risques.**
- **Développer autour des espaces naturels et agricoles, un développement économique local lié au tourisme vert, de terroir**

A

Mettre en valeur les grandes continuités paysagères et les espaces naturels



Valoriser le potentiel récréatif des espaces naturels, tout en préservant leur richesse écologique et leur fonctionnalité
Références : Valorisation de la zone humide de Grandrieux

- Améliorer la qualité écologique des vallées et des rivières,
- Préserver les prairies,
- Protéger les espaces les plus sensibles (zones humides, prairies ...), notamment les espaces classés en Natura 2000 et en ZNIEFF.
- Mettre en réseau les espaces naturels par les itinéraires de promenade : pour permettre leur découverte, et leur appropriation par les habitants et touristes,
- Mettre en place une démarche de « trame verte et bleue », en lien avec le développement touristique,
- Valoriser le potentiel récréatif des rivières du territoire, à l'image de la zone humide de Grandrieux, tout en respectant la dynamique de l'eau.

B Renforcer la qualité des paysages agricoles



1. Améliorer la qualité paysagère et écologique des espaces cultivés ouverts

- Lutter contre la simplification des espaces agricoles : diversification des activités agricoles sur le territoire,
- Préserver les structures arbustives et boisées au sein des espaces agricoles (haies, arbres, boisements),
- Encourager à la plantation des espaces agricoles, à la bonne gestion des boisements,
- Préserver les chemins ruraux.

2. Préserver les prairies et le système bocager

- Préserver les espaces en prairie, pour préserver l'équilibre agro-pastoral, participer à la préservation de la biodiversité,
- Protéger les espaces les plus sensibles (zones humides, prairies ...),
- Protéger les haies.

ORIENTATION N°2 : Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire

Objectifs

- **Valoriser les cœurs de bourgs comme lieux structurants de l'identité du territoire**
- **Faire du patrimoine bâti un des atouts majeurs de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire**
- **Valoriser les caractéristiques de chacun des paysages du territoire :**
 - Valorisation de la pierre dans les bourgs du plateau,
 - Valorisation et préservation des techniques constructives spécifiques au secteur bocager au nord (torchis, bois, brique),
 - Valorisation du vent sur les secteurs aux alentours de Dizy-le-Gros,
 - Valorisation de la production agricole.

A Préserver la qualité des cœurs de bourgs

- Requalifier les traversées de village,
- Valoriser les espaces publics centraux : places, trottoir et promenades de cœur de villages, sentes et chemins ruraux,...,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti en cœur de bourg : protéger les séquences urbaines identitaires et remarquables, les ensembles architecturaux autour des places, favoriser les opérations de rénovation de l'habitat ...,
- Assurer l'animation des bourgs principaux (maintien des commerces, marchés en lien avec les producteurs locaux, animation culturelle ...).



Valoriser les centres-bourgs par la requalification des espaces publics
Références : Mise en valeur de la place centrale de Montcornet



Exemple - Traversée de Bernaville (80)



<http://www.cc-paysdechambord.fr>



Valorisation paysagère de l'espace public
 Ferrières
 Source : CAUE80



Commune de Labastide Mura



Références : Extérieures au territoire

Rozoy-sur-Serre, des commerces répartis sur les principaux axes, des linéaires à renforcer en lien avec des aménagements piétonniers



Montcornet, une place à mettre en valeur



BruneHamel : des commerces et services concentrés autour de la place (un espace public à valoriser)



Dizy-le-Gros : une traversée de bourg à valoriser, un bel espace vert public en arrière de l'axe et à proximité de l'église mais peu animé.



B Valoriser le patrimoine bâti

- Protéger le **patrimoine bâti remarquable et « ordinaire »** : identifier les éléments et les protéger (voir inventaire en annexe) : églises fortifiées, maisons, bâtiments agricoles/corps de fermes ... lavoirs, petits édicules, pigeonniers ...,
- Valoriser les **typologies architecturales** qui caractérisent la construction Thiérachienne : lutter contre l'uniformisation et la banalisation des constructions,
- Inscrire les sites de patrimoine dans les itinéraires de découverte piétons, vélos, et viaires,
- **Connaître et Faire connaître** : Charte ? Cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères? Mise en place de dispositifs d'accompagnement de projets (préalables au dépôt de demande de permis).



Préserver les ensembles architecturaux remarquables.

Photos : Ensemble architectural autour de l'église de Rozoy-sur-Serre – Ensemble architectural autour d'une place verte à Clermont-les-Fermes.

C

Mettre en avant les ressources

Au-delà de la préservation stricte du patrimoine, pérenniser les filières et les savoir-faire locaux est un enjeu fort pour préserver l'identité du Pays et assurer son développement.



Diversité des constructions du territoire.

Cette valorisation peut se réaliser au travers :

- Opérations d'équipements exemplaires qui portent l'identité du territoire (filière bois ...) et donnent envie aux porteurs privés,
- Aménagement d'espaces publics communaux, de traversées de villages (matériaux de sol, murets, rénovation d'équipements ...), en lien avec les artisans locaux,
- Rénovation d'équipements, de patrimoine bâti,
- Projets d'équipements touristiques et pédagogiques, ou de valorisation des produits locaux :
 - **La valorisation d'une vitrine de la construction Thiérachienne,**
 - **La valorisation des produits de l'agriculture :** Valoriser des points de vente directs autour des gares, sur les places de village, au travers d'un équipement dédié ... en s'appuyant sur les agriculteurs locaux (mutualisation..), et sur une clientèle locale pour permettre le maintien de la richesse produite au sein du territoire.

Cette mobilisation des ressources du territoire peut se mettre en œuvre grâce :

- A un partenariat privilégié avec les artisans et les entreprises locales : bois, pierre, et développement de la construction sur le territoire,
- A la mise en place de synergie entre agriculteurs, commerçants, artisans et comité du tourisme : mise en réseaux de boutiques proposant des produits du terroir, dans une gamme diversifiée représentative de la diversité du territoire (agriculture ouverte, élevage ...). Le Conseil départemental travaille sur cette thématique, et notamment concernant la mise à disposition des agriculteurs d'un bâtiment pour la vente directe de leurs produits sur Laon. Les travaux de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache pourront s'inscrire en complémentarité de cette démarche,
- A une animation touristique et territoriale de ce réseau : fêtes, évènementiels ...



Mettre en valeur la construction bois au travers d'opérations exemplaires : habitat, équipement.
Refs : Quartier d'habitat ZAC St Jean-des-Jardins – Châlon sur Saône / Desvres - Village des métiers d'art



Dans l'espace public, le travail sur les limites peut valoriser la pierre locale, et rappeler les constructions en pierre sèche.

ORIENTATION N°3 : Valoriser l'attractivité touristique

Objectifs

- Rendre le territoire lisible sur les axes structurants qui le traversent en signalant les secteurs du territoire qui ne sont pas forcément 'lisibles' depuis ces grands axes
- Participer à la valorisation touristique en diffusant vers les itinéraires de découvertes du territoire: valorisation des paysages, des sites et patrimoines, mais aussi des productions (agricoles).
- Mettre en place des synergies avec les territoires limitrophes (PNR des Ardennes, Reims ...)
- Développer un tourisme local basé sur les sites et ressources du territoire :
 - Valorisation du patrimoine bâti et des espaces naturels
 - Valorisation des ressources et du savoir-faire
- Créer un maillage lisible et praticable, de routes et chemins de pays balisés, qui permette la découverte des richesses patrimoniales bâties et naturelles du territoire
- Disposer d'itinéraires intercommunaux, qui puissent aussi servir dans les déplacements de proximité
- Relier les cœurs de bourgs aux espaces ouverts du territoire

A

Rendre lisible les portes d'entrées du territoire : valorisation touristique, signalétique

Deux types de 'portes' ont été identifiés :

- **Portes d'entrées majeures** : sur l'axe structurant de la RD 966 : Vigneux Hocquet au nord, Dizy-le-Gros au sud,
- **Portes d'entrées secondaires** : sur les axes secondaires : RD 977 et RD 5 : Clermont-les-Fermes, et Brunehamel.

Plusieurs types d'actions peuvent être entrepris sur les « portes » de territoire, en fonction de leur localisation, des enjeux qu'elles portent :

- Signalétique (cartes du territoire ...) : pour orienter les visiteurs vers les « routes de pays », les itinéraires de randonnées, les sites patrimoniaux à visiter ... A noter que la Communauté de communes des Portes de la Thiérache a amorcé cette démarche par la pose de panneaux à Brunehamel, Montcornet, Dizy-le-Gros et Vigneux-Hocquet,
- Aménagement de places de stationnement,
- Installation de point d'accueil, de vente directe en lien avec les producteurs locaux...
- Réalisation d'équipements ou de projets exemplaires.

Pour compléments : Voir l'Opération d'Aménagement et de programmation 'Entrées et traversées de bourgs / Déplacement'



Des sites remarquables « vitrines » en entrée de territoire : séquences et alignements bâtis remarquables de Dizy-le-Gros, fond de vallon et carrefour à Vigneux-Hocquet, ensemble architectural et paysager de Clermont-les-Fermes, Place principale de Brunehamel

Des sites stratégiques pour l'image globale du territoire, et pour diffuser les visiteurs vers les autres sites touristiques, naturels du Pays depuis les axes structurants.

Photos : Dizy-le-Gros, Vigneux-Hocquet, Clermont-les-Fermes, Brunehamel

B Développer un réseau de sites de tourisme local

1. S'appuyer sur le label « plus beaux villages de France » comme « locomotive » du tourisme local et faire de Parfondeval un site « rayonnant »

Le label « les plus beaux villages de France » confère au village de Parfondeval une visibilité touristique à l'échelle nationale, à même de rayonner sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

La valorisation de la commune de Parfondeval s'est appuyée sur plusieurs orientations, dont les plus structurantes sont :

- **Mise en place d'un circuit d'interprétation**, articulant différents « postes » de découverte touristique scénographiée dans différents endroits de la commune : Eglise, lavoir, temple, pôle multi-services ... ,
- **Création d'une structure à vocations multiples** : bar-restaurant, « multiple » rural (vitrine des produits du terroir), point d'information touristique ... ,
- Création d'un parking d'accueil du public.

Cette valorisation touristique a permis de créer un point central d'attractivité au cœur du territoire, qui doit permettre de renvoyer les visiteurs vers d'autres endroits moins exposés : autres sites touristiques liés au patrimoine naturel (Grandrieux) à la mise en valeur des ressources du territoire, bourgs du territoire (promenade patrimoniale et commerçante)... .

Cette mise en réseau peut se faire depuis Parfondeval par les itinéraires de découvertes : routes du pays balisées, chemins de promenade et itinéraires de randonnées.

2. Développer un tourisme en lien avec la préservation du patrimoine naturel et bâti et la valorisation des ressources et des savoir-faire

Plusieurs thématiques peuvent être mises en valeur et participer à la création d'un **réseau de sites de tourisme local ancré dans le territoire** :

- La **promotion des matériaux du territoire et de la construction Thierachienne** d'hier, aujourd'hui et de demain,
- La **valorisation de la ressource « vent »** qui caractérise le territoire, et pourrait être relié avec les parcs éoliens du territoire (itinéraire de découverte en lien avec la visite de la maison du vent ...).



Une promenade sur le plateau à inventer, à la découverte du vent et des parcs éoliens

- La **valorisation de** la ressource agricole du territoire et qui pourrait être relié au réseau des fermes du territoire de la Communauté de commune (projet à mettre en lien avec les démarches entreprises par le Conseil Départemental). Le site de la cidrerie de la Fontaine Hugo, qui reçoit beaucoup de groupes de touristes et propose en marge de ses produits de nombreux autres produits du terroir, constitue un exemple de site porteur.

1. Inscrire les routes du Pays comme axes structurants

- Renforcer le maillage des « Routes du pays » - itinéraires de découverte des sites majeurs, à partir des itinéraires existants,
 - Parcours des églises fortifiées,
 - Circuit des lavoirs,en identifiant les itinéraires les plus enrichissants,
- Adopter une signalétique unique, qui soit lisible depuis les 'portes d'entrée du territoire', depuis les cœurs de bourgs et les sites patrimoniaux,
- Faire connaître : communication, animation ...,
- Mettre en lien avec l'offre touristique du territoire : hébergements, restaurants ..., en s'appuyant sur l'office de tourisme du Pays de Thiérache créé en 2014.

2. Valoriser les vues et les routes belvédères

- Inscrire sur les « routes de pays » des points belvédères qui permettent de lire et comprendre le territoire à partir de la lecture du paysage,
- Valoriser les routes « belvédères » :
 - Route Montcornet – Rozoy-sur-Serre,
 - Route Rozoy-sur-Serre – Brunehamel.

3. Valoriser les chemins de promenade à la découverte du patrimoine et des espaces naturels

- Valoriser les chemins de promenade structurants existants à la découverte du patrimoine et des espaces naturels :
 - Circuit du val de Serre, et ses cinq boucles de randonnées qui traversent les villages,
 - GR 122,
 - Sentiers de randonnée axés sur la découverte du patrimoine naturel à Résigny, Grandrieux et Parfondeval.
 - Chemins inscrits au P.D.I.P.R. (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)
 Notamment en les reliant aux « routes du pays » : aires de stationnement identifiées, plan d'itinéraires de promenade ...

- Renforcer le maillage par un réseau de circuits secondaires, qui relient les polarités touristiques, les cœurs de bourgs, qui mettent en lien les promenades structurantes avec les sites patrimoniaux



Renforcer le maillage des liaisons douces (piétons-vélos) en lien avec la valorisation des espaces naturels et des sites patrimoniaux

Réaliser des aménagements simples, rustiques et pérennes

Références : *Chemins et pistes cyclables en baie de Somme (stabilisé et pontons bois) / Aménagement de la promenade du Val de Serre*



Valoriser les sites de départ vers les chemins de randonnées et les itinéraires de découverte : aménagement de places de stationnement rustiques : plantations, dalles engazonnées, matériaux rustiques